PLANÈTE • RESSOURCES NATURELLES

« Il devient nécessaire d'internationaliser l'eau, de réfléchir ensemble aux barrages, aux icebergs, aux nuages »

Alors qu'a lieu, mercredi, un sommet de l'ONU sur l'ambition climatique, la juriste Laurence Boisson de Chazournes appelle à anticiper la raréfaction des ressources en eau et à renforcer le droit international sur les questions environnementales.

Propos recueillis par Stéphanie Maupas (La Haye, correspondance)

Publié hier à 05h45, modifié hier à 19h17 · Lecture 5 min.





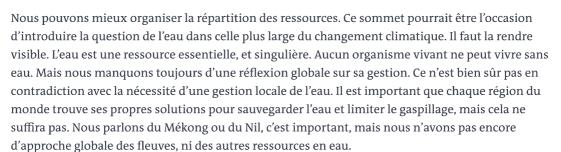
Des fidèles hindous sèchent leurs vêtements après s'être baignés à Sangam, au confluent des rivières Gange, Yamuna et Saraswati, à Allahabad, en Uttar Pradesh (Inde), le 5 janvier 2017. RAJESH KUMAR SINGH / AP

Professeure de droit international à l'université de Genève, Laurence Boisson de Chazournes exerce aussi comme avocate devant la Cour internationale de justice (CIJ). Elle a fondé la Plateforme pour le droit international de l'eau douce à l'université de Genève et a été professeure invitée au Collège de France en 2022-2023. Elle explique que, face aux risques de conflits, la répartition des ressources en eau doit aussi être pensée de manière globale.

Mercredi 20 septembre se tiendra aux Nations unies, à New York, le sommet sur l'ambition climatique. Qu'en attendez-vous sur la question particulière de l'eau?

Aujourd'hui, plus un pays n'échappe à la problématique de l'eau. Et il me semble qu'une réflexion globale est nécessaire, parce qu'il y a des moyens de faire face à cette crise de l'eau. Nous avons la possibilité de ne pas être anéantis. Cela nécessite des moyens politiques, des décisions et la participation de la société. Le risque est celui de conflits en cascade, mais on peut prévenir tout cela.

Lire aussi : A l'ONU, la question de la fin des énergies fossiles au cœur de la diplomatie climatique



Pensez-vous que les effets de cette crise de l'eau, ressentis au cours de l'été, peuvent faire bouger les choses ?

L'eau est encore appréhendée par les Etats du point de vue stratégique. Il y a par exemple des réticences à partager des données considérées comme stratégiques, qui permettraient pourtant de cartographier les ressources. Or, il devient vraiment nécessaire d'internationaliser l'eau pour pouvoir la gérer de façon plus efficace. Il faut réfléchir ensemble aux barrages, aux icebergs, aux nuages, etc. Prenez les icebergs qui dérivent en haute mer. Nous nous en soucions parce que c'est dangereux, rappelez-vous le *Titanic*.

Mais nous ne nous inquiétons pas du fait qu'ils peuvent être accaparés et transportés dans une autre région du monde, au risque de déséquilibrer tout le système. Il y a déjà des achats d'iceberg par les pays du Golfe. Des blocs de glace sont déjà démembrés. Lorsqu'ils se trouvent dans les zones de souveraineté, on sait qui les détient, mais, en haute mer, les icebergs n'appartiennent à personne alors qu'ils devraient être le bien de tout le monde. Il n'y a aucun contrôle international.

Lire aussi le reportage : Groenland : la ruée vers l'eau des icebergs

Qu'en est-il des nuages?

Il n'y a aucun instrument international de régulation, et d'ailleurs assez peu de réflexion sur l'évaporation, la condensation de l'eau, et les déplacements énormes de cette ressource. Les scientifiques parlent de l'eau verte. Et, pour certains d'entre eux, la mauvaise gestion de l'eau, ou de la forêt, entraîne un changement de flux d'évaporation, entraînant à son tour de fortes perturbations. Aujourd'hui se pose <u>la question de l'ensemencement des nuages</u>. Or, faire éclater les nuages sur certaines régions peut perturber l'ordre climatique et de gestion de l'eau d'autres pays. Mais comment fait-on? Faut-il emprisonner les nuages?

Faut-il créer un organe multilatéral de gestion de l'eau?

Je n'en suis pas persuadée. Il y a eu une conférence des Nations unies sur l'eau au mois de mars. <u>La dernière avait eu lieu en 1977, à Mar del Plata [Argentine]!</u> Il y a un essor. Au cours des débats, beaucoup de pays se sont opposés à la nomination d'un représentant spécial sur l'eau, car ils ne souhaitent pas qu'on vienne leur dire que faire de leurs propres ressources. Il n'y avait pas de texte à négocier, mais 800 engagements ont néanmoins été formulés par différents acteurs, Etats et entreprises. Il faudrait aujourd'hui faire le suivi de ces engagements.

Lire aussi : «La mise en œuvre du droit humain à l'eau potable est un enjeu de solidarité mondiale »

Le bombardement par la Russie du barrage de Kakhovka, en Ukraine, pose la question de la protection de l'eau dans les conflits armés. Où en est le droit?

Nous travaillons sur une initiative, au sein du Geneva Water Hub, pour améliorer la protection des installations d'eau en temps de conflits armés. La Russie – Les Etats-Unis ont fait la même choses pendant le conflit du Koweit – justifie les attaques contre des installations contribuant à la fourniture de l'eau en disant que ce sont des cibles militaires. Nous cherchons donc à rendre très difficile la possibilité de recourir à ce type d'attaques stratégiques.

Newsletter

« Chaleur humaine »

Comment faire face au défi climatique ? Chaque semaine, nos meilleurs articles sur le sujet

S'inscrire

C'est compliqué de réformer le droit des conflits armés. Les belligérants ne veulent pas être limités. Ils sont déjà censés tenir compte de la population civile, et il faudrait ajouter l'environnement! C'est perçu comme une limite additionnelle. Lorsque le CICR [Comité international de la Croix-Rouge] a revu ses règles sur la protection de l'environnement en temps de conflit armé, il y a trois ans, de grands Etats ont rejeté ces limites additionnelles. Et finalement, ils n'ont adopté qu'un texte indicatif.

Lire aussi: Guerre en Ukraine: après la destruction du barrage de Kakhovka, la crainte d'un désastre environnemental

Que peut faire le droit international face à la raréfaction de l'eau?

Le droit international est fait de grands principes forgés à l'ère d'une supposée abondance. Face à la raréfaction de l'eau et à la nécessité d'en répartir les usages, face aux guerres, il devient nécessaire de le renforcer. Pour y parvenir, il faut modifier l'appréhension juridique des questions environnementales. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'améliorer la gouvernance internationale de l'environnement.

Pour y parvenir, il est essentiel de saisir toute la puissance et l'impuissance du droit international face aux changements planétaires. Concernant le changement climatique, les juges nationaux jouent déjà un rôle très important. Au cours des dernières années, les décisions prises partout dans le monde, au Pakistan, au Bangladesh, en Amérique latine, commencent lentement à changer les choses. Elles portent le plus souvent sur la gestion des ressources naturelles. Et les juges deviennent de plus en plus offensifs.

Lire aussi: Le monde doit se préparer à une « crise de l'eau douce », selon les Nations unies

Ce mouvement a suscité une jurisprudence intéressante, comme lorsqu'un juge indien a décidé que certaines rivières [le Gange et la Yamuna], ont désormais une personnalité juridique. Parmi les décisions marquantes, il y a aussi celle de la Cour constitutionnelle allemande, qui, en 2021, a dit à l'Etat que sa loi sur le changement climatique n'est pas équitable et ne respecte pas la liberté des générations à venir. Le gouvernement allemand retravaille donc sur sa législation. En France, il y a des

procès en cours.

Dans toutes ces procédures, ce sont les droits des générations futures qui sont pris en compte. Ces juges prennent le pouls de la société et ordonnent que les ressources soient mieux gérées. Ils ont ce pouvoir.

Lire aussi : En Allemagne, le tribunal constitutionnel inflige un sérieux revers à Angela Merkel sur le climat

La Cour internationale de justice a été saisie par l'Assemblée générale de l'ONU, qui lui demande de préciser quelles sont les obligations des Etats face au changement climatique. Qu'en pensezvous ?

La résolution de l'Assemblée générale de l'ONU, adoptée par les Etats membres par consensus, résulte de revendications émanant de groupes de jeunesse dans le Pacifique. Ce sont des demandes de la société mondiale, et les juges de la CIJ devront y répondre. Il serait bon que les Etats participent à cette procédure [les Etats n'ont pas l'obligation de participer à la procédure, mais ils peuvent le faire volontairement], qu'ils aillent devant les juges de la CIJ [des audiences devraient avoir lieu au cours de l'année 2024] pour expliquer les impacts des changements climatiques dans leurs pays respectifs.

Ce serait une façon de cartographier les impacts du changement climatique sur la société. Cette procédure d'avis consultatif va prendre le relais des nombreuses décisions rendues au niveau national. C'est notamment grâce à ces jugements que les juges internationaux vont pouvoir prendre le pouls de la population mondiale. L'avis de cette Cour ne sera pas rédigé à la manière technique du GIEC [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat], mais en termes juridiques, en termes politiques, en termes sociaux, en termes économiques.

Stéphanie Maupas (La Haye, correspondance)

Le Monde Boutique

Découvrir

Mots croisés n°7

Cruciverbistes, à vos crayons!

Van Hamme

L'aventurier de la BD

40 cartes pour comprendre comment va la France

Régions, paysage politique, inégalités

Voir plus